

DELIBERATION N° 167/77 : CREATION D'UN 3ème RENVOI DE NUIT AU STANDARD TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un standard téléphonique a été installé au Centre Médico-Social avec un système de renvoi double au Foyer de Personnes Agées qui assure les permanences de week-end et de nuit.

Il importe d'installer un 3ème renvoi sur le poste du concierge.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- de faire installer sur le standard téléphonique du Centre Médico-Social un 3ème renvoi de nuit sur le poste du concierge avec adjonction d'une sonnerie pour doubler le ronfleur du poste N° 21, selon le devis présenté par la Société ERICSSON / 37 rue Victor Hugo à NANCY, pour une dépense de 406 F 90 TTC.